

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 juin 2022

OBJET : Contrat de bail –
Implantation antenne téléphonique Free

20220039

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à
19H30, le Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : GARCIA Nathalie donne pouvoir à DUPLAN Véronique, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à MARQUIS Gérard, BRIERE Matthieu donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Secrétaire de Séance : GAROUTTE Agnès

Date de convocation du Conseil : le 16 juin 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

La Maire indique à l'assemblée que la commune a été contactée par un fournisseur de télécom, à savoir la société FREE, afin d'installer, exploiter et maintenir des infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuelles appartenant à des opérateurs de communications électroniques et audiovisuelles.

Cette installation se ferait sur le territoire communal, sur les parcelles situées route du Mas Rillier, références cadastrales AC parcelle n°352 et AC parcelle n°4.

L'installation de cet équipement permettra une meilleure couverture téléphonique des résidents sur la commune, notamment en soulageant les équipements déjà existants et souvent saturés.

L'extension de réseau ENEDIS sera prise en charge par FREE MOBILE.

Ce contrat de bail entre la commune de Neyron et l'opérateur Free doit être établi sur une base de douze ans renouvelables pour des périodes successives de six années entières et successives.

Le coût de la location permettrait de générer 9000 € de revenus par an pour la commune.

Le projet de contrat de bail est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220623-20220039-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

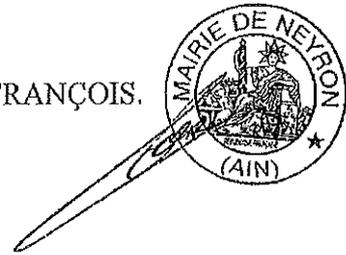
- D'autoriser la Maire à signer le présent contrat de bail avec FREE MOBILE pour l'antenne relais téléphonique,
- D'autoriser la Maire à signer une convention de servitude de passage au Département de l'Ain puisque la parcelle qui donne accès à celle de la mairie leur appartient.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 juin 2022

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :
Réception par la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220623-20220039-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2022